

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 87/377 du 16/11/87
MISSJ/DGFP/DGPE
Portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1986, de certains Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture - **Elevage**) en tête
ONDZE-AMRONKOU Raphaël.

LE PREMIER MINISTRE ;

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi N° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance N° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi N° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des Fonctionnaires ;
(/u le Décret N° 60/90/FP du 03 Mars 1960, fixant le Statut commun des Cadres de la catégorie A Hiérarchie I des Services Techniques ;
(/u le Décret N° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret N° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des Fonctionnaires ;
(/u le Décret N° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le Décret N° 65/170/FP/BE du 25 Juin 1965, réglant l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le Décret N° 74/170 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret N° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le Décret N° 86/877 du 18 Juillet 1986 sur la prise d'effet des avancements et reclassements des Agents de l'Etat ;
(/u le Décret N° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le Décret N° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret N° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret N° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le Procès-Verbal de la commission administrative paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 12 Août 1986 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - ~~Ont~~ ont inscrits à deux (2) ans au tableau d'avancement au titre de l'année 1986, pour le 1er échelon, les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture - Elevage) dont les noms suivent :

A/ AGRICULTURE

INGENIEURS D'AGRICULTURE EN CHEF

- ONDZE AMBOUCKOU (Raphael), OWANDO -
- BIMPOLO (Paul), Brazzaville

B/ ELEVAGE

INGENIEURS ZOOTECHNICIENS EN CHEF

- DISSOUSSOU (Antoine), Brazzaville
- DZANGUE (Marcel), Pointe-Noire.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au JOURNAL et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 16 Juillet 1987

Le Gardien des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice,

- Commandant Dioudonné KIMBEMBE. -

- Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPC	2
SGG/BC	2
DGFP/DGPCE	2
D.G.B.	2
D.C.F.	2
SGDR	2
DAAF/DES	8
D.P.V.	2
D.P.A.	2
COMMIPO	2
DRDR	2
C.R.F.	1
B/STAT/DGPCE	1
INTERESSES	4